

Suppression du forfait social

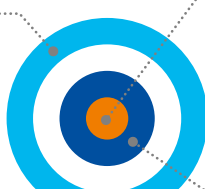
Quel impact dans les entreprises de moins de 50 salariés ?

Sondage réalisé auprès de 1 000 dirigeants d'entreprise de moins de 50 salariés

1. L'épargne salariale : un rôle social fort dans l'entreprise

LES MOTIVATIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE

63%
Motiver, récompenser ou fidéliser leurs salariés



7%
Favoriser le partage de valeurs

25%
Profiter et faire profiter leurs salariés des avantages fiscaux associés

POUR EUX, L'ÉPARGNE SALARIALE A UNE INFLUENCE POSITIVE SUR...

58%

la motivation des salariés

55%

le climat social

52%

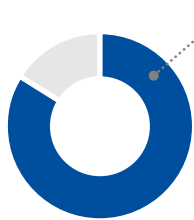
la fidélité des salariés

41%
sur l'attractivité de leur entreprise

29%
la croissance et le développement de leur société

2. Un accompagnement nécessaire pour la mise en place de l'épargne salariale dans l'entreprise

L'ACCOMPAGNEMENT



84%
ont choisi d'être accompagnés dans la mise en place de l'épargne salariale

Les dirigeants d'entreprise sont informés des dispositifs grâce à leurs partenaires privilégiés :

50%
la banque

36%
l'expert-comptable

Ce sont ces mêmes acteurs qui les aident à la mise en place et les accompagnent au quotidien dans la gestion des dispositifs d'épargne salariale.

LA MISE EN PLACE

Les dirigeants considèrent que la mise en place de dispositifs d'épargne salariale



50%
nécessite peu d'effort

25%
est plutôt complexe

SATISFACTION



90%
sont satisfaits de la mise en place des dispositifs d'épargne salariale au regard de leurs objectifs fixés et souhaitent continuer sur les mêmes dispositifs.

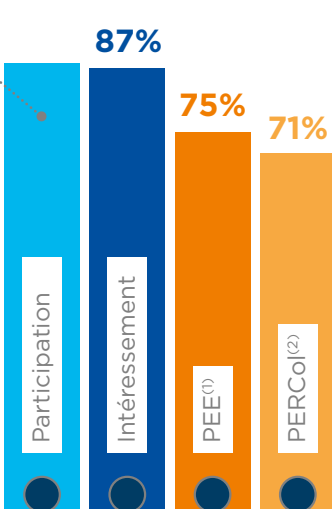
31%
des dirigeants de TPE en sont très satisfaits.

3. Un développement encore freiné par les idées reçues

UNE BONNE CONNAISSANCE DE L'ÉPARGNE SALARIALE

La mise en place de l'épargne salariale n'est pas freinée par la méconnaissance des dispositifs. En effet, pour les dirigeants des entreprises sans dispositif :

88%
connaissent au moins la participation (mécanisme obligatoire au sein des entreprises de plus de 50 salariés)



MAIS DES FREINS PSYCHOLOGIQUES

31%
s'auto-excluent et considèrent que les dispositifs ne sont pas appropriés à leur entreprise (entreprise jugée trop petite, activité trop récente...)

et aussi des freins structurels :



4. La loi PACTE et ses avantages représentent un accélérateur potentiel

APRÈS PRÉSENTATION DES AVANTAGES DE LA LOI PACTE

DANS LES ENTREPRISES SANS DISPOSITIF

42%

contre 14% qui en avaient l'intention auparavant

sont motivés pour mettre en place un dispositif d'épargne salariale

45%
au sein des TPE

DANS LES ENTREPRISES AVEC DISPOSITIF

57%

seraient prêts à enrichir leur dispositif déjà en place

66%
pour les entreprises dont l'ancienneté de mise en place est inférieure à 3 ans

FOCUS PLAN ÉPARGNE RETRAITE

43%

sont motivés par l'avantage fiscal supplémentaire accordé pour le PERCo⁽²⁾, dans les entreprises n'ayant pas mis en place ce dispositif

49%
au sein des TPE

44%

ayant déjà mis en place un PERCO seraient prêts à le transformer en PERCo

FOCUS PRIME MACRON

37%
avaient mis en place la prime Macron en 2019

26%

d'entre eux ont l'intention de la reconduire en 2020, assortie de la mise en place d'accord d'intéressement.

5. Un effort de communication à poursuivre

DANS LES ENTREPRISES N'AYANT PAS ENCORE DE DISPOSITIF D'ÉPARGNE SALARIALE...

61%
n'ont pas entendu parler de la Loi PACTE

39%
savent ce qu'est la Loi PACTE (des entreprises de 10 à 49 salariés)

11%

le savent précisément